Syndicat des Personnels
du Réseau International
du Ministère de l'Economie
des Finances et de la Relance

139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédoc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 5 mai 2022

Presse – Actualités

- Embargo européen sur le pétrole russe : le prix de l'essence pour les Français pourrait de nouveau grimper – La Tribune
- 193 millions de personnes touchées par la faim en 2021, 40 millions de plus en un an, selon l'ONU – La Tribune
- « Les salariés d'Apple veulent bénéficier des profits faramineux de la plus riche des compagnies mondiales » - Le Monde
- La fin de l'ère de l'argent gratuit – Le Monde
- Ces Russes qui osent défier Poutine – Les Echos
- Les propositions chocs du patron des hôpitaux de Paris à Emmanuel Macron – Les Echos
- Interministériel : l'administration de Matignon poussée à renforcer son leadership – Acteurs Publics
- Ruptures conventionnelles : vers une évolution du dispositif dans la fonction publique ? – Acteurs Publics

ARTICLES DE PRESSE

Embargo européen sur le pétrole russe : le prix de l'essence pour les Français pourrait de nouveau grimper – La Tribune

Après une envolée importante des prix du carburant dans les stations-service françaises suite aux sanctions américaines sur le pétrole russe, le projet d'embargo européen sur l'or noir russe pourrait une nouvelle fois entraîner une flambée des cours sur les marchés internationaux. Si la France ne risque pas de rupture d'approvisionnement, estime Olivier Gantois, président de l'Ufip Énergies et Mobilités, il faut s'attendre à ce que le pétrole "coûte plus cher", notamment à cause d'une hausse des coûts logistique.

Dans certaines stations-service, en dépit du coup de pouce du gouvernement qui avait décrété, à partir du 1er avril, une aide de 15 à 18 centimes sur le litre, le prix du litre s'affiche parfois à 2 euros. (Crédits : Reuters)

Pas de rupture d'approvisionnement de pétrole mais sans doute une hausse des prix. C'est la nouvelle équation qui se dessine pour le marché français, conséquence de la mise en place d'un embargo européen progressif sur le pétrole russe. En effet, selon Olivier Gantois, président de l'Ufip Énergies et Mobilités, ex-Union française des industries pétrolières, la France n'aurait pas à affronter de *"difficulté majeure"* pour ses livraisons d'or noir, mais il va *"coûter plus cher"*.

L'Union européenne a présenté hier un projet d'embargo progressif sur le pétrole russe afin d'accentuer la pression sur la Russie et limiter ses marges de financement dans sa guerre contre l'Ukraine. Et pour cause, depuis le début du conflit le 24 février dernier, l'Europe a importé environ 21 milliards d'euros de pétrole russe. La Hongrie a toutefois rejeté la proposition *"dans sa forme actuelle"*.

Le prix du baril repart à la hausse sur les marchés internationaux

Cette nouvelle salve de sanctions concernant cette fois-ci l'or noir serait donc absorbable par le marché français, estime les professionnels, alors que la Russie représente ainsi 10 à 12% des importations françaises de pétrole brut et 20 à 25% des importations de gazole en France, selon l'Ufip.

"Le schéma d'approvisionnement actuel est un schéma optimisé, dans lequel on fait venir en France les barils qui sont les plus intéressants économiquement. Dès lors qu'on s'écarte de ce schéma, on peut partir sur le principe que ça va coûter plus cher", a mis en garde Olivier Gantois. Sur le marché, les acheteurs doivent en outre payer une *"prime"* pour le pétrole non russe. La décision d'un embargo risque en outre de rendre les marchés *"nerveux"* et donc augmenter les cours, prévient-il. D'autant plus que plusieurs pays producteurs et exportateurs de pétrole ne veulent pas ouvrir massivement les vannes et que l'Opep+, le cartel des producteurs et exportateurs de pétrole, devrait rester sur une ligne prudente, avec une augmentation de quelque 400.000 barils produits par jour.

Ainsi, après quelques semaines d'accalmie suite à ce que de nombreux experts avaient qualifié de "choc pétrolier digne de 1973", les cours du pétrole se sont de nouveau envolés mercredi, sous l'effet de la présentation du projet d'embargo de l'Union européenne sur les importations russes, qui laisse présager des tensions accrues sur l'offre.

Le contrat de référence pour le prix du baril de Brent de la mer du Nord, avec échéance en juillet, a gagné 4,92% pour finir à 110,14 dollars, son plus haut niveau depuis deux semaines et demi. Le baril de West Texas Intermediate (WTI) américain pour livraison en juin, a lui pris 5,27%, à 107,81 dollars. Pour Andy Lipow, du cabinet Lipow Oil Associates, "*le marché s'est relancé avec la baisse des stocks américains*" de produits pétroliers, mais surtout *"la décision de l'UE d'aller vers un embargo sur le pétrole russe".*

Une hausse qui pourrait se ressentir de nouveau à la pompe pour les Français

Cette décision européenne et les tensions du marché pourraient ainsi entraîner une nouvelle hausse des prix à la pompe, alors que les Français ont dû composer avec des prix frôlant les deux euros le litre de Sans-plomb ou de gazole. Des prix encore affichés dans certaines stations-service, en dépit du coup de pouce du gouvernement qui avait décrété, à partir du 1er avril, une aide de 15 à 18 centimes sur le litre.

L'envolée de la facture du plein d'essence - qui contribue à doper l'inflation tricolore - est scrutée de près par le gouvernement. L'exécutif a en mémoire le mouvement des Gilets Jaunes, et c'est bien autour de la question de la flambée des prix de l'énergie que pourrait surgir un nouvel embrassement social.

Si le président de l'Ufip Énergies et Mobilités met en garde contre une nouvelle hausse des prix, il exclut pour le moment tout risque de rupture d'approvisionnement. *"Il n'y a pas de difficulté majeure d'approvisionnement identifiée, pour peu qu'on nous laisse quelques mois pour réorganiser les flux logistiques"*, aussi bien pour le pétrole brut que le gazole, a poursuivi Olivier Gantois. L'Hexagone peut très bien se fournir ailleurs. *"Il existe déjà en temps normal des alternatives qui sont essentiellement pour le pétrole brut le Moyen-Orient et l'Amérique du nord"*, a expliqué Olivier Gantois. Pour le gazole, s'ajoute à ces deux régions *"l'Inde, qui est un gros producteur"*.

"Pas de risque de rupture d'approvisionnement"

Le président de l'Ufip prédit *"un jeu de vases communicants dans lequel le pétrole russe exporté va être détourné vers des pays qui n'ont pas décidé d'embargo, notamment la Chine, l'Inde, la plupart des pays africains, les pays d'Amérique du sud... ce qui libérera des barils non russes achetés normalement par ces pays"*.

L'Inde, en effet, a acheté près de deux fois plus de pétrole russe depuis l'invasion de l'Ukraine le 24 février que sur l'ensemble de l'année 2021 en profitant de son prix attractif et de la réticence de certaines puissances à commercer avec Moscou. Depuis le début de la guerre en Ukraine, les raffineries indiennes ont commandé pour au moins 40 millions de barils russes, un chiffre plus de deux fois supérieur aux 16 millions de barils importés en 2021, montrent les calculs de Reuters.

Mais ce jeu de vase communicant pourrait toutefois être impacté par un autre volet de l'embargo : l'interdiction pour les navires européens de transporter du pétrole ou des produits raffinés russes. *"Ces sanctions sur les navires devraient peser sur les exportations russes beaucoup plus tôt que le délai de six mois évoqué par l'Union européenne"*, avertit Andy Lipow. Leur spectre pourrait, en outre, aller au-delà des seules cargaisons vers l'UE et toucher une bonne partie du transport de pétrole en provenance de Russie, toutes destinations confondues, y compris l'Asie, en bonne partie assuré par des tankers européens.

La Russie, plus gros exportateur au monde de pétrole, produit quelque 11 millions de barils par jour de brut, dont un peu plus de 5 millions sont exportés.

latribune.fr

* * *

193 millions de personnes touchées par la faim en 2021, 40 millions de plus en un an, selon l'ONU – La Tribune

L'insécurité alimentaire aiguë a frappé 40 millions de personnes supplémentaires en 2021 par rapport à l'année précédente d'après l'ONU. Soit 193 millions de personnes souffrant de la faim dans 53 pays du monde. La guerre en Ukraine risque encore d'aggraver davantage la situation, particulièrement dans les pays dépendants des exportations de céréales ou d'engrais russes et ukrainiens.

Les chiffres du rapport sur les crises alimentaires publié ce mercredi 4 avril par l'ONU sont glaçants. Ils révèlent que 193 millions de personnes dans 53 pays se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë, en 2021, c'est-à-dire qu'elles ont eu besoin d'une aide urgente pour survivre. Soit des niveaux de 3 à 5 sur l'échelle internationale de la sécurité alimentaire (IPC/CH), qui en comporte cinq. Cela représente une augmentation de près de 40 millions de personnes par rapport au nombre déjà record de 2020.

Depuis 2016, date de la première publication de ce rapport réalisé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial et l'Union européenne, le chiffre n'a cessé de croître. Il a presque doublé entre 2016 et 2021 - si l'on compare les situations sur les 39 mêmes pays examinés dans l'ensemble des rapports - avec des augmentations constantes chaque année depuis 2018. L'ONU précise d'ailleurs que ses chiffres sont tirés vers le haut par l'élargissement de sa couverture géographique, qui inclut de nouveaux États comme la République démocratique du Congo (RDC).

Sur ces 193 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë, plus d'un demi-million (570.000) ont été classées au niveau le plus élevé de l'IPC/CH et ont eu besoin d'une action urgente pour éviter notamment la famine. Il s'agit de personnes se trouvant en Éthiopie, dans le sud de Madagascar, dans le sud du Soudan et au Yémen.

En cause : les conflits et les crises

La hausse enregistrée en 2021 découle d'une *« triple combinaison toxique de conflits, d'événements météorologiques extrêmes, et de chocs économiques »,* détaille la FAO.

Les conflits restent néanmoins la principale cause de faim aiguë en 2021 pour 139 millions de personnes dans 24 pays/territoires vers une situation d'insécurité alimentaire aiguë (contre 99 millions dans 23 pays/territoires en 2020). Cela concerne notamment les pays en proie à des crises politiques et humanitaires comme la RDC, l'Éthiopie, l'Afghanistan et le Yémen.

Suivent ensuite les conditions météorologiques extrêmes (plus de 23 millions de personnes dans 8 pays/territoires, contre 15,7 millions dans 15 pays/territoires) et les chocs économiques (plus de 30 millions de personnes dans 21 pays/territoires,

contre plus de 40 millions de personnes dans 17 pays/territoires en 2020, principalement en raison des retombées de la pandémie de Covid-19).

1,5 milliard de dollars d'aide financière serait nécessaire pour agir dès maintenant, afin de profiter de la saison des semis pour augmenter la production dans les régions à risque, estime la FAO, qui tient une réunion à ce sujet ce mercredi. Les conclusions du rapport démontrent la nécessité d'accorder une plus grande priorité à l'agriculture paysanne en tant que réponse humanitaire de première ligne, pour surmonter les contraintes d'accès et comme solution pour inverser les tendances négatives à long terme.

En outre, le rapport préconise des changements structurels dans la manière dont le financement extérieur est distribué. Le but étant que l'aide humanitaire, qui doit être plus efficace, puisse être réduite au fil du temps grâce à des investissements de développement afin de s'attaquer aux causes profondes de la faim. Parallèlement, nous devons promouvoir collectivement des moyens plus efficaces et durables de fournir une aide humanitaire.

L'ombre de la guerre en Ukraine menace l'avenir

Le rapport 2021 ne prend évidemment pas en compte la guerre en Ukraine, qui a démarré le 24 février 2022. Ce conflit promet d'aggraver les fragilités des pays très dépendants des exportations de céréales ou d'engrais russes et ukrainiens, comme la Somalie. Pour David Beasley, directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, la guerre en Ukraine est une *« catastrophe dans la catastrophe ». « Nous avons besoin de toute urgence d'un financement d'urgence pour sortir [les millions de personnes au bord de la famine] du gouffre et inverser cette crise mondiale avant qu'il ne soit trop tard »,* a-t-il déclaré.

Les projections pour 2022, qui n'incluent à ce stade que 42 des 53 pays concernés, estiment déjà que 179 à 181,1 millions de personnes pourraient souffrir d'insécurité alimentaire aiguë.

« La guerre a déjà mis en évidence la nature interconnectée et la fragilité des systèmes alimentaires », souligne la FAO, qui prévient que « les perspectives d'avenir ne sont pas bonnes ». Et de préciser : « Si l'on ne fait pas plus pour soutenir les régions rurales, la magnitude des dégâts liés à la faim et à la dégradation des niveaux de vie sera dramatique. Une action humanitaire urgente et à une échelle massive est nécessaire ».
(Avec AFP)

latribune.fr

* * *

« Les salariés d'Apple veulent bénéficier des profits faramineux de la plus riche des compagnies mondiales » - Le Monde

CHRONIQUE

Jean-Michel Bezat

Des employés du magasin de la gare de Grand Central, à New York, souhaitent créer un syndicat pour pouvoir notamment obtenir une hausse des salaires et plus de congés, observe Jean-Michel Bezat, journaliste économique au « Monde ».

Le magasin Apple de la gare de Grand Central, à New York, le 18 avril 2022. MICHAEL M. SANTIAGO / AFP

Joe Biden va-t-il tweeter sa satisfaction, lui qui promeut le syndicalisme au nom de la défense des classes moyennes ? Après des salariés d'Amazon, de Starbucks et d'Activision Blizzard, des employés du magasin Apple de la gare de Grand Central, à New York, se sont engagés, lundi 18 avril, sur la voie semée d'obstacles de la création d'un syndicat – une première outre-Atlantique pour la firme à la pomme. Regroupés sous la bannière des Workers United, qui a soutenu avec succès des travailleurs de Starbucks, ils doivent recueillir la signature d'au moins 30 % de leurs collègues pour pouvoir réclamer, ensuite, un vote d'approbation ou de rejet d'une organisation syndicale.

Un salaire horaire d'au moins 30 dollars (27,80 euros) et plus de congés figurent en bonne place dans les revendications des salariés, frappés par la pandémie de Covid-19, qui a fait des ravages à New York, et par une flambée des prix *« sans précédent »*. Ils veulent bénéficier des profits faramineux du géant de Cupertino, la plus riche des compagnies mondiales, qui a réalisé un bénéfice de 35 milliards de dollars pour le seul quatrième trimestre 2021. Quelques-unes des 270 boutiques américaines se sont engagées dans la même voie, mais les initiateurs du mouvement se montrent discrets pour ne pas perdre leur emploi.

Menace, chantage, intimidations

« Nous reconnaissons l'immense bravoure dont ces travailleurs font preuve pour défendre leurs droits », souligne le syndicat du secteur des services. Comme s'ils vivaient sous la férule de dictateurs chinois ou birmans. Mais rien n'est gagné, et la création d'un syndicat ne fait pas l'unanimité des salariés. Même à l'entrepôt Amazon JFK8 de Staten Island, dans la banlieue de New York, où le oui a recueilli 55 % des suffrages début avril dans un scrutin marqué par une forte abstention.

De 30 %, dans les années 1950, le taux de syndicalisation des Américains est tombé à 10 %. Créer une section ou y adhérer est un droit reconnu, mais les menaces, le chantage et les intimidations précédant un vote des salariés font échouer l'écrasante majorité des projets. Les initiatives se multiplient, et chaque nouveau syndicat est une victoire arrachée de haute lutte à des directions préférant, selon l'expression d'Apple, une *« relation directe »* avec les salariés.

Que peut le président américain, sinon répéter inlassablement qu'*« il ne doit y avoir aucune intimidation, aucune pression, aucune menace, aucune propagande antisyndicale »*, comme il le déclarait, il y a un an, en soutenant des employés d'Amazon. *« Aucune hiérarchie ne devrait attaquer des employés sur leur préférence syndicale. »* Le message passe toujours aussi mal au pays de la libre entreprise, désormais travaillé par l'esprit libertarien de la Big Tech, où derrière chaque syndiqué se cache un dangereux bolchevique le couteau entre les dents.

Jean-Michel Bezat

* * *

La fin de l'ère de l'argent gratuit – Le Monde

En Europe comme aux Etats-Unis, les taux d'intérêt augmentent brutalement, dans un contexte de flambée de l'inflation. Si les emprunts demeurent peu chers, il s'agit d'un retournement de tendance majeur, qui va bousculer les Etats et les entreprises.

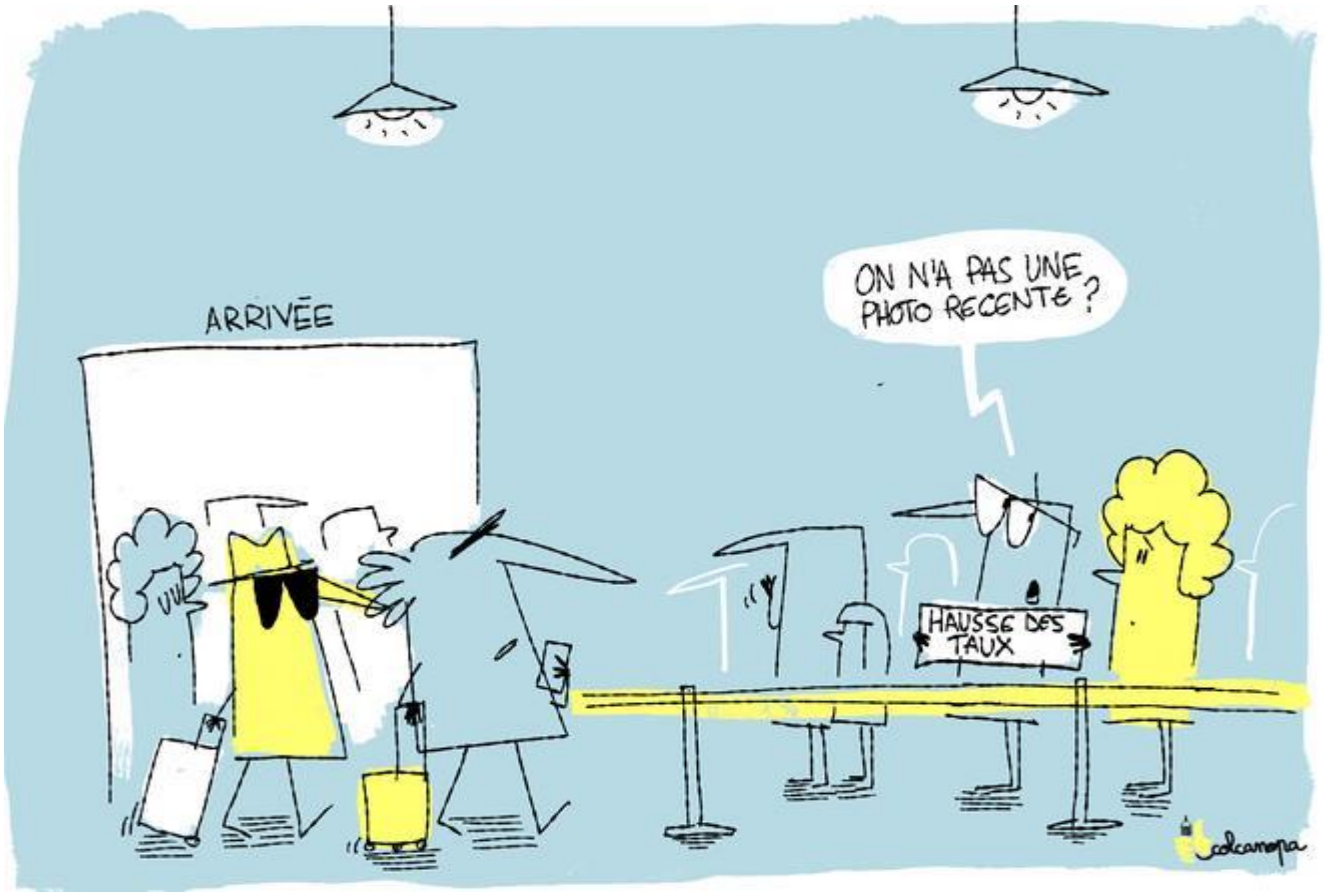

COLCANOPA

Attention, changement d'ère économique. En quelques mois, avec le grand retour de l'inflation, les taux d'intérêt se sont mis à augmenter brutalement. Fini l'argent gratuit ou à taux négatif, cette époque où le « quoi qu'il en coûte » ne coûtait pas grand-chose. Emprunter nécessite désormais de payer des intérêts.

En décembre 2021, le taux d'intérêt français pour les obligations à dix ans était encore à zéro. Aujourd'hui, il atteint 1,5 %. C'est au plus haut depuis 2014. En Allemagne, pays refuge, il a atteint 1 % mardi 3 mai, pour la première fois en huit ans, contre – 0,3 % six mois plus tôt. La veille, le taux américain à dix ans avait dépassé 3 % pour la première fois depuis 2018, un doublement en six mois.

Si ces niveaux restent bas par rapport à leur moyenne dans le temps, le basculement est historique : depuis les années 1980 et la maîtrise de l'inflation, les taux étaient en baisse constante. En 1990, le gouvernement français empruntait à 10 % ; en 2000, à 5 % ; en 2010 à 2 % ; et à taux légèrement négatif en 2021.

Aujourd'hui, le mouvement s'est inversé. *« Après trente ans de baisse séculaire des taux d'intérêt, et quinze ans d'intervention non conventionnelle des banques centrales, on entre dans un nouveau régime »*, estime Frédérik Ducrozet, stratégiste à Pictet Wealth Management, un gérant d'actifs suisse.

Ce retournement se produit alors que jamais la dette n'a été aussi élevée. Pendant la pandémie, les Etats, mais aussi les entreprises – et dans une moindre mesure les ménages – ont eu recours aux crédits. En zone euro, l'endettement total (Etats, entreprises, ménages) atteignait 400 % du produit intérieur brut (PIB) au quatrième trimestre de 2021, dix-neuf

points de plus qu'avant le Covid-19, selon la banque UBS. Dans ces circonstances, le moindre mouvement de taux d'intérêt est très sensible.

Cette inversion de tendance n'est pas nécessairement négative. Pendant des années, la zone euro s'est débattue avec la déflation et sortir de ce piège est le bienvenu. Pour les épargnants, la hausse des taux est aussi une bonne nouvelle. Par ailleurs, les taux d'intérêt réels (corrigés de l'inflation) demeurent très bas, ce qui allège le poids de la dette. Enfin, les Etats et les entreprises ont des marges de manœuvre, s'étant refinancés à très bons prix ces dernières années. Mais le changement de paradigme est profond, pour les gouvernements, les entreprises, les consommateurs et les marchés financiers.

Le grand resserrement monétaire mondial

La semaine s'annonce agitée pour les grandes banques centrales. Mercredi 4 mai, la Réserve fédérale américaine (FED) va augmenter son taux directeur, pour la deuxième fois en deux mois. La seule question est de savoir s'il s'agira d'une hausse d'un quart de point ou d'un demi-point. Le taux de la FED, qui était de zéro au début de l'année, pourrait atteindre ainsi 0,75 %, et devrait dépasser 2 % d'ici à la fin de l'année.

Jeudi, la Banque d'Angleterre va suivre la même tendance. Elle a déjà procédé à trois hausses depuis décembre 2021, et va sans doute porter son taux directeur à 1 %.

Partout dans le monde, les banques centrales resserrent leurs conditions monétaires. *« On pense que les taux vont augmenter assez fortement aux Etats-Unis, et un peu moins en zone euro »*, estime Ed Parker, de l'agence de notation Fitch. Il ajoute que les banques centrales vont aussi non seulement arrêter d'intervenir sur les marchés financiers, mais même se mettre à vendre les actifs qu'elles ont accumulés à leur bilan depuis une quinzaine d'années. *« L'environnement de financement va devenir plus difficile »*, ajoute-t-il.

Encore ne s'agit-il que des grandes institutions monétaires, qui peuvent se permettre de ne pas être trop sur la défensive. Dans les pays qui ont une monnaie plus fragile, la hausse des taux a commencé dès l'automne 2021. C'est particulièrement vrai en Europe centrale, très exposée au choc de la guerre en Ukraine. En Hongrie, la banque centrale vient de procéder en deux mois à deux relèvements successifs d'un point chacune, à 5,4 %. En République tchèque, le taux directeur est passé de 0,75 % à 5 % en six mois ; en Pologne de 0,5 % à 4,5 % sur la même période.

Inquiétude modérée sur la dette publique

Ça commence à faire mal. Le 29 avril, le gouvernement italien a émis une obligation à dix ans de 4 milliards d'euros ; une transaction de routine, comme il en fait régulièrement. Mais la mise aux enchères s'est conclue avec un taux d'intérêt de 2,78 %, un niveau que le pays, très endetté, n'a pas connu depuis 2018.

Symboliquement, l'Italie a passé un seuil. Désormais, elle emprunte à un niveau supérieur au taux de remboursement moyen de sa dette (qui est d'un peu plus de 2 %). C'est la fin d'un cycle. En 2000, elle payait en moyenne 6 % d'intérêts sur sa dette. Depuis, ce niveau a été presque divisé par trois. Désormais, il va progressivement se remettre à monter. La France aussi a franchi ce seuil : elle emprunte aujourd'hui à un taux supérieur à celui de son remboursement moyen.

De quoi craindre le retour d'une crise des dettes de la zone euro ? *« Ce n'est pas du tout ce que nous prévoyons »*, rejette M. Parker, de Fitch. *« Très improbable »*, abonde M. Ducrozet.

Personne ne croit à ce scénario du pire pour trois raisons. La première est que la Banque centrale européenne (BCE), qui avait laissé la crise grecque se répandre sans réagir en 2010, est désormais très interventionniste. Elle dispose de nouveaux outils, qui lui permettent de venir au secours d'un pays – par exemple l'Italie – si la situation l'exige.

La deuxième raison est que les Etats ont profité de ces dernières années pour se refinancer à bas coûts. *« Ils ont augmenté la maturité moyenne de leur dette »*, souligne Marko Mrsnik, de l'agence de notation S&P Global Ratings. En moyenne, la dette des pays de la zone euro s'étale sur 7,9 ans, contre 6,7 ans en 2010. Quoi qu'il se passe sur les taux d'intérêt dans les mois qui viennent, l'effet sur le service de la dette sera donc lent et progressif.

« Il ne faut pas s'inquiéter pour le moment, estime Ludovic Subran, économiste à Allianz. *Historiquement, en France, on sait gérer jusqu'à 2 % de service de la dette, au-dessus ça devient compliqué. La hausse des taux va nous faire monter à 2 % mais pas tout de suite, plutôt d'ici cinq à sept ans. »*

La troisième raison, la plus importante, est que la hausse des taux est en trompe-l'œil. *« Il faut regarder les taux réels, corrigés de l'inflation »*, rappelle Géraldine Sundstrom, gérante à Pimco, un géant américain de la gestion d'actifs. En France, avec une inflation à 5,4 % en avril et un taux d'emprunt de 1,5 %, le taux réel tourne autour de… – 4 %. Il s'agit de fait de conditions plus favorables que pendant la pandémie, quand les prix reculaient.

« On peut considérer l'inflation modérée comme une alliée des finances publiques », estime M. Mrsnik, de S&P, tout en précisant que tout dépend de l'ampleur de l'inflation et de l'évolution des dépenses publiques. C'est de cette manière que les pays européens avaient résolu leur endettement au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Vives inquiétudes sur la croissance

« Le vrai sujet n'est pas la dette, mais l'effet que les banques centrales vont avoir sur la croissance, estime Géraldine Sundstrom, de Pimco. *Est-ce qu'elles vont provoquer une récession en augmentant leurs taux ? »*

Les institutions monétaires font face à un dilemme. Leur mandat est de contrôler l'inflation, mais la hausse des prix vient essentiellement d'un choc extérieur, contre lequel elles ne peuvent pas grand-chose. Si le pétrole augmente, le prix de l'essence va automatiquement se renchérir et ni la présidente de la BCE, Christine Lagarde, ni Jay Powell, qui est à la tête de la FED, ne pourront l'empêcher. *« Le risque est que la hausse des taux ne provoque qu'une destruction de la demande et qu'on se retrouve alors dans une logique de récession »*, poursuit Mme. Sundstrom.

Le premier trimestre a déjà enregistré un brusque ralentissement de la croissance mondiale. Etranglés par la hausse des prix, les ménages ont perdu en pouvoir d'achat. Aux Etats-Unis, le PIB a reculé de 0,4 % sur la période, en France, il a stagné et, en zone euro, il n'a progressé que de 0,2 %.

A quel point les banques centrales sont-elles déterminées à ralentir la demande pour contrôler l'inflation ? Les précédents historiques rappellent qu'elles ont parfois eu la main lourde.

L'exemple le plus connu est l'intervention de Paul Volcker, président de la FED à partir de 1979. A l'époque, le taux d'intérêt est monté à 20 %. La récession qui a suivi a été brutale, avec un chômage à 11 % aux Etats-Unis. Aujourd'hui, dans le monde des banquiers centraux, M. Volcker fait l'objet d'un consensus positif comme étant l'homme qui a maîtrisé l'inflation, mais la période a été dure.

Plus récemment, en 2011, la BCE a augmenté à deux reprises les taux alors que l'économie était encore très fragile. Il lui a beaucoup été reproché d'avoir aggravé la situation alors que crise de la zone euro débutait. Dans un autre registre, M. Mrsnik rappelle l'épisode de l'Italie en 2018, quand un gouvernement populiste a pris le pouvoir. Les marchés se sont inquiétés, ce qui a provoqué une hausse des taux. L'effet sur la dette publique a été faible, mais il s'est ressenti plus fortement sur les ménages et les entreprises. *« Ceux-ci ont des dettes à court terme, et la hausse du taux avait provoqué un ralentissement de la croissance. »*

Dans ce contexte, les banques centrales marchent sur des œufs. Elles peuvent difficilement ne rien faire, l'inflation étant très au-dessus de leur mandat, mais elles souhaitent aussi éviter la stagflation, une période de stagnation économique avec une inflation galopante.

L'euro est au plus bas et les marchés reculent

Bientôt la parité ? L'euro n'en finit pas sa dégringolade face au dollar, désormais à 1,05. C'est un recul de 7 % depuis le début de l'année et proche de ses records bas. Le yen suit un recul encore plus fort : la monnaie japonaise a perdu 12 % depuis le début de l'année face au billet vert, à son plus bas niveau depuis vingt ans.

L'explication est simple : la BCE et son équivalente japonaise hésitent à augmenter leurs taux, contrairement à la FED, aux Etats-Unis. Attirés par le meilleur rendement américain, les fonds d'investissement se dirigent en masse vers la zone dollar.

« Le dollar est leur monnaie mais notre problème, résume M. Ducrozet, de Pictet Wealth Management. *L'euro chute face au dollar mais pas beaucoup par rapport aux autres devises. Du coup, on perd sur les deux tableaux : ça renchérit les importations de pétrole et de gaz, mais on ne gagne pas beaucoup de compétitivité. »*

Outre cette grande fluctuation monétaire, la hausse des taux provoque aussi de sérieuses turbulences sur les marchés. Depuis le début de l'année, le CAC40 a reculé de 10 %. Aux Etats-Unis, le S&P 500 perd 12 % et le Nasdaq, spécialisé dans les valeurs technologiques, s'effondre de 20 %.

Là encore, le phénomène était attendu. Pendant des années, les taux bas ont forcé les investisseurs à chercher des rendements ailleurs, quitte à prendre des risques. Ils se sont tournés vers le marché actions, qui a été dopé artificiellement par l'argent injecté par les banques centrales. Cette manne se tarit et la correction semblait inévitable. Avec un risque de chute beaucoup plus lourde si une récession se déclenchait ?

L'autre grand risque financier vient des marchés émergents. Nombre d'entre eux ont des emprunts en dollars, et la chute du billet vert rend les remboursements plus difficiles.

Un tournant pour les entreprises

Pour les entreprises, la hausse de taux d'intérêt s'ajoute aux difficultés nouvelles qu'elles rencontrent depuis la fin de la crise du Covid-19 : flambée des prix de l'énergie et des matières premières, tensions sur les approvisionnements, augmentation de la pression sur les salaires… Un *« effet de ciseau »* qui conduit à une dégradation de leur situation financière, alors que leur niveau d'endettement est élevé. *« On est à un tournant »*, estime Denis le Bossé, qui dirige le cabinet Arc, une société de recouvrement de créances.

« Les entreprises sont sorties de la période exceptionnelle du Covid avec des trésoreries plutôt meilleures qu'à l'entrée, rappelle Stéphane Colliac, économiste France chez BNP-Paribas. *Aujourd'hui, les trésoreries cessent d'être confortables et redeviennent normales. Le risque de défaillances et d'impayés sera beaucoup plus élevé cette année que sur les deux années écoulées. »*

En France, la politique de soutien aux entreprises a permis de maintenir les faillites à un niveau historiquement bas pendant la crise du Covid-19, inférieur de moitié au rythme de croisière de 50 000 défaillances annuelles. Début 2022, le nombre d'ouvertures de sauvegarde ou de procédures judiciaires est reparti légèrement à la hausse, signalant une inversion de la tendance. *« De plus en plus de sociétés se rapprochent de nous, car elles se rendent compte que le contexte est plus tendu »*, concède Jean-Pascal Beauchamp, responsable Restructuring financier chez Deloitte.

Rien de catastrophique, cependant. D'après les chiffres publiés mardi 3 mai par la Banque de France, parmi les PME qui ont sollicité un nouveau crédit de trésorerie au premier trimestre, 87 % ont obtenu satisfaction, contre 90 % au trimestre précédent. Concernant les crédits d'investissement, les taux d'obtention restent à un niveau très élevé, de 95 %.

Les grandes entreprises, qui sont plus nombreuses à se financer sur les marchés, se font cependant un peu plus attentives. *« Mars était un mois particulièrement atone* [pour les émissions d'obligations] », explique ainsi Eric Tanguy, de l'agence S&P Global Ratings. Il souligne que 20 milliards à 30 milliards d'euros de financement ont été repoussés, en attendant d'y voir plus clair.

Les emprunts sont aussi devenus plus chers. En janvier, sur les marchés secondaires, les entreprises classées « spéculatives » avaient un taux (un *spread*) 3,2 % au-dessus des taux de l'Etat français ; fin février, c'était passé à 4,4 %. Là encore, rien d'alarmant. Au pire de la pandémie, l'écart avait dépassé 8 %. *« La BCE a de la marge*, conclut Eric Tanguy, de S&P. *Les coûts de financement des entreprises ne sont pas une contrainte majeure aujourd'hui. Les chiffres de défaillance restent généralement bons. »* Du moins pour l'instant.

Eric Albert(Londres, correspondance) et **Béatrice Madeline**

* * *

Ces Russes qui osent défier Poutine – Les Echos

Etudiants rebelles, avocats frondeurs, élus audacieux, graffiteurs effrontés : malgré les interdits et menaces judiciaires, des Russes trouvent les moyens d'exprimer leur opposition à « l'opération militaire spéciale » du Kremlin en Ukraine.

Centre de Moscou, le 13 avril 2022, un homme proteste contre l'action militaire de la Russie en Ukraine : « Russie, réveille-toi ; Ukraine, pardonne-nous. Pas de guerre ». (AFP)

Elles ont la vingtaine rebelle mais pas revêche. En ce mercredi printanier, Valeria Pasternakova et Polina Petrova se retrouvent dans la petite salle d'audience nº 11 du tribunal municipal de Khamovniki, un quartier proche du centre de Moscou. Une affaire banale devant un juge administratif de première instance qui offre une plongée dans l'absurdité judiciaire à laquelle sont confrontés les opposants de Vladimir Poutine .

Un peu partout en Russie, la minorité silencieuse opposée à « l'opération militaire spéciale » en Ukraine, selon la litote officielle du chef du Kremlin, trouve des moyens détournés de s'exprimer. Mais beaucoup finissent au tribunal.

L'avocate presse de questions le policier qui a rédigé le protocole d'interpellation de l'étudiante. Assis en face de Valeria et Polina, il est nerveux, approximatif dans ses rares réponses. La juge, la soixantaine blasée, le protège. Regards fuyants et moues boudeuses, elle rejette questions et requêtes. Elle baille, entre impatience et ennui, lorsque Polina Petrova, dans son énergique plaidoirie, la regarde droit dans les yeux.

Au pénal en cas de récidive

Quelques minutes plus tard, le verdict de la juge est sans surprise, lu à toute vitesse : elle ne mentionne aucun argument de la défense et reconnaît coupable Valeria Pasternakova. La peine est légère : l'équivalent de 100 euros d'amende administrative. Mais en cas de récidive, l'affaire peut virer au pénal. Une vraie épée de Damoclès pour ces Russes que, dans un appel à peine voilé à la dénonciation, Vladimir Poutine a nommés « la cinquième colonne ».

« La décision du juge avait été prise avant le procès. Comme d'habitude dans notre justice politisée, peste Polina Petrova, recrue de l'ONG de défense des droits de manifestants OVD info. Ces poursuites pour des affaires mineures polluent le bon fonctionnement général de notre justice qui a des affaires autrement plus sérieuses à juger que les affichettes des cours d'immeubles. Les autorités multiplient poursuites et condamnations afin de faire peur aux simples opposants comme Valeria », explique en aparté l'avocate, très engagée.

Assises sur un banc public, dans un square vert pas très loin du tribunal, ces deux jeunes femmes, portraits type de la Russie libérale aux antipodes du Kremlin de Vladimir Poutine , se sont acheté un café à emporter après l'audience. Elles parlent librement : « A bien des égards, tout cela rappelle la terreur des années staliniennes », s'inquiète Polina Petrova. Expresso à la main, Valeria Pasternakova n'a pas perdu son enthousiasme rebelle : « Bien sûr, je ne colle plus d'affiches. Trop risqué. Mais c'est impossible de rester chez soi et ne rien faire quand l'armée de mon pays fait des choses pareilles chez son voisin », tempête-t-elle, déterminée à exprimer son opposition. Les mots sont choisis avec prudence.

« Poutine assassin »

Depuis la loi du 4 mars contre les « fakes », criminalisant la publication d'informations « fausses » sur les forces militaires, la simple utilisation du mot « guerre » peut être dangereuse. Il échappe pourtant souvent aux experts invités sur les plateaux de télévisions, caisses de résonance des messages du Kremlin, pour justifier son « opération spéciale ».

Tout aussi spontanément, à Moscou et en régions, les « non à la guerre » fleurissent, discrètement tagués ou collés à des endroits inattendus, à l'abri des regards policiers et judiciaires : sur une porte de métro dans la capitale, sur les murs de banlieue et les palissades ferroviaires de Nijni-Novgorod. « Poutine assassin », ose un slogan peint sur une grosse pierre d'une plage près de Saint-Pétersbourg. « Oui à la paix, Poutine va-t'en », déclarent des autocollants sur des poteaux à Kaliningrad.

Le pire avec la loi contre les 'fakes', c'est qu'elle crée une incertitude de plus : faute de véritable Etat de droit en Russie, personne ne peut savoir comment elle sera interprétée ni appliquée.

Elena Russakova, cheffe de l'assemblée municipale de Gagarinskï à Moscou

Sur Telegram, le canal « Vidimii protest » (littéralement « protestation visible ») poste les photos de ces petits signaux anonymes qui, à travers la Russie, révèlent une opposition certes minoritaire mais latente. Emotionnelles, ces réactions traduisent un malaise politique. « Faites l'amour pas la guerre », rappelle un slogan vu ici et là, le plus souvent en anglais, parfois accompagné d'un coeur aux couleurs de l'Ukraine.

Discrètes mais résolues, de jeunes filles anonymes optent pour des manucures très politiques, un drapeau ukrainien peint sur un ongle. Certains, dans leurs graffitis, ont réduit les couleurs du drapeau russe au blanc et bleu, une manière de rappeler que le rouge coule de l'autre côté de la frontière. Des inconnus ont aussi jeté des taches de peinture sur ces « Z » affichés un peu partout par les autorités en soutien à l'armée. Plus ironique, un protestataire a ajouté deux lettres (« po ») avant et deux lettres (« or) après cette lettre devenue fétiche pour les pro-Kremlin. Cela forme le mot « pozor » : la honte.

Graffiti réalisé par l'artiste Vladimir Ovchinnikov à Borovsk, à une centaine de kilomètres au sud-ouest de Moscou, le 14 avril.AFP

Nouvelles formes d'opposition

Ces audaces peuvent coûter cher. Dans un supermarché de Saint-Pétersbourg, la musicienne Alexandra Skotchilenko a remplacé les étiquettes de prix par de minuscules billets proclamant « l'amour, plus fort que la guerre ». Cela n'a pas échappé aux caméras de surveillance, omniprésentes à l'intérieur des magasins et sur la voie publique. Arrêtée, en détention provisoire, Alexandra Skotchilenko encourt jusqu'à dix ans de prison du fait de la nouvelle loi sur les « fakes » et sur les tentatives de « discréditer » les forces armées.

« Le pire avec cette nouvelle loi, c'est qu'elle crée une incertitude de plus : faute de véritable Etat de droit en Russie, personne ne peut savoir comment elle sera interprétée ni appliquée », craint Elena Russakova, psychologue de 55 ans mais surtout cheffe de l'assemblée municipale de Gagarinskï, un quartier de Moscou devenu symbole de ces nouvelles formes d'opposition.

C'est ici qu'autour d'Elena Russakova, sept élus locaux ont lancé un surprenant appel à Vladimir Poutine « contre la guerre ». Le 1er mars, dans ce quartier universitaire et donc volontiers libéral, le « soviet » municipal, assemblée gérant d'habitude des questions très locales et concrètes, a demandé au chef du Kremlin de reconsidérer sa décision et de ne pas recourir aux moyens militaires.

« Arrêtons cette guerre ! Comment continuer à s'occuper des bacs à sable sur nos aires de jeux et des problèmes de gestion financière de nos travaux municipaux tant que ces combats militaires continuent ? » s'interroge Grigorï Tolkachiov, 52 ans, homme d'affaires, père de famille et l'un de ces élus frondeurs à Gagarinskï.

Une fois voté, leur appel a été envoyé au Kremlin, publié sur le site officiel du « soviet » local, largement diffusé sur les réseaux sociaux. Trois jours plus tard, la réponse des autorités a été claire et… judiciaire : Elena Russakova, en tant que leader de la fronde, s'est retrouvée poursuivie par le parquet. « Un député ou chef d'une commune ne peut pas faire l'objet de poursuites pénales ou administratives pour avoir exercé ses pouvoirs, pour avoir exprimé une opinion, pour avoir voté », rappelle la députée, punie pour le moment d'une peine administrative mais avec une forte amende (150.000 roubles, soit quelque 1.500 euros).

Régulièrement soutenue dans la rue et sur les réseaux sociaux, Elena Russakova a réussi à réunir en deux jours suffisamment de dons, entre 100 et 1.000 roubles par personne, pour couvrir toute la somme. « Les simples citoyens ont peur d'exprimer leur opposition. Mais nous, avec notre statut d'élu, avons la chance de pouvoir le dire. C'est important ! » se félicite Elena Russakova.

Fuir la Russie

Au moins cinq autres assemblées locales à Moscou ont pris des initiatives similaires. « Difficile d'évaluer l'impact réel de notre appel contre la guerre. Mais c'est important de rester fidèle aux valeurs qui m'ont conduit à être élu : montrer une alternative, prouver que le pouvoir peut avoir un visage humain », confie Dmitrï Petrov, 39 ans, élu à Yakimanka, quartier du centre de Moscou. Une pétition « contre la guerre », lancée sur Internet en Russie dès le début, a recueilli plus de 1,2 million de signatures. « Nos appels, à nos petits niveaux, enclencheront peut-être une réaction plus large dans le pays où nous voulons rester pour construire une autre Russie », insiste pour sa part Grigorï Tolkachiov, l'élu de Gagarinskï.

D'autres, au contraire, ont réagi avec leurs pieds. Avocat ou informaticien, expert en communication ou analyste financier, la quarantaine dynamique et les idées bien en place, ils n'avaient jamais manifesté contre le Kremlin. Ils s'étaient habitués à zigzaguer entre restrictions politiques et libertés économiques. Mais opposés à l'offensive militaire, inquiets pour leur sécurité, contraints par les méfaits des sanctions occidentales, ils veulent désormais fuir la Russie. Et commencer de nouvelles carrières. « Cette guerre menace toute une génération qui, par son travail et ses investissements en Russie même, voulait dans les faits construire un nouveau pays. Ces efforts et espoirs vont peut-être se révéler vains », soupire Alexandre qui, comme les autres, préfère rester anonyme. Avocat, il a accéléré les procédures pour faire reconnaître en Europe ses diplômes russes.

Autres destinations de ces protestataires économiques : la Turquie, l'Arménie, la Géorgie et l'Ouzbékistan, des pays accessibles en avion et sans visa. Pour la Russie, l'exil de cette matière grise pourrait se révéler l'un des méfaits les plus préjudiciables du conflit. « Le pays se tire une balle dans le pied », regrette Anton dont la société de conseils a perdu 60 % de ses activités depuis le début du conflit. Avec sa famille, il a décidé de refaire sa vie à Dubaï. Pas tout à fait à zéro puisque plusieurs de ses clients et de nombreux riches Russes y ont déjà trouvé refuge. « Le Kremlin ne comprend pas l'ampleur de ce qui se passe », souffle Anton. « Ceux qui réfléchissent s'opposent, dans les mots ou dans les faits. Nous, nous devons nous réinventer… »

Benjamin Quénelle

* * *

Les propositions chocs du patron des hôpitaux de Paris à Emmanuel Macron – Les Echos

Martin Hirsch, le directeur de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), a transmis au gouvernement des propositions pour refonder l'hôpital public. Une réforme du statut hospitalier est, selon lui, indispensable, avec une rémunération à étages. Il suggère aussi de supprimer, les hiérarchies parallèles dans les établissements.

Martin Hirsch a choisi son moment pour transmettre au gouvernement une proposition de réforme de l'hôpital qui pourrait faire du bruit. Alors que l'on attend toujours la nomination d'un remplaçant à Jean Castex, un épais silence s'est abattu sur les ministères. Et le président réélu n'a pas vraiment expliqué ce qu'il comptait faire pour « poursuivre le sauvetage de l'hôpital public » - comme indiqué dans son programme de campagne - à part tenter de recruter des soignants.

Le temps des demi-mesures est passé, laisse entendre le directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), qui prône une refondation. Sa note est publiée sur le site des « Echos » . Selon lui, le cadre législatif de 1958 « a été formidable pour renforcer l'hôpital (et plus particulièrement les CHU) », mais « il est devenu contre-productif au XXIe siècle et susceptible de le tuer, après l'avoir sauvé ». Il est source de rigidité, de cloisonnement et de rivalités internes néfastes, qui débouchent sur un manque d'attractivité de l'hôpital public et sur des fermetures de lits faute de personnel.

Pour recréer l'équivalent contemporain des ordonnances Debré, il propose de mettre en place une « commission prestigieuse » et de la confier au vice-président du Conseil d'Etat.

Une crise plus grave en France

Bien sûr, la crise du recrutement touche aussi les autres Etats européens. Mais les spécificités hexagonales aggravent la crise, pointe-t-il : la France est « probablement le seul grand pays où les rémunérations des médecins et des paramédicaux sont fixées au niveau national avec une grande uniformité » et « le seul grand pays où les statuts sont plus proches de ceux de fonctionnaires régaliens que de professionnels qui produisent des soins ».

La « coupure entre l'hôpital et la ville » y est particulièrement profonde. Et l'instauration des 35 heures a eu pour contrepartie vingt ans de modération

salariale pour les agents hospitaliers. A cet égard, le « Ségur de la santé » avec ses 10 milliards d'euros de rémunérations supplémentaires par an n'a permis qu'un rattrapage frustrant sans offrir aux soignants « un gage de reconnaissance pour l'avenir ».

Martin Hirsch, qui dirige l'AP-HP depuis 2013 et y a assoupli les 35 heures, a envisagé une réforme sur mesure pour le plus grand groupe hospitalier public d'Europe. Encore faudrait-il commencer par revoir le statut national des médecins hospitaliers , écrit-il.

Un nouveau statut pour les médecins

On pourrait ainsi remplacer la rémunération monolithique d'aujourd'hui par une fusée à trois étages, voire plus. Il y aurait d'abord un « plancher » national, puis une part indexée sur le coût de la vie dans la région, et une autre « à la main de l'établissement, en fonction de critères définis collectivement permettant de mieux rémunérer certaines spécialités, certaines fonctions, un investissement particulier dans la vie de l'établissement, des compétences ou une technicité particulière ».

Appliquer la même grille salariale à tous n'est pas un gage d'attractivité, quand certains spécialistes peuvent être rémunérés jusqu'à cinq fois mieux dans le privé ou à l'étranger.

Une mobilité possible tous les cinq ans

En sus de ces trois étages, ajoute le dirigeant, il faut conserver des primes pour assumer des responsabilités d'encadrement, faire de l'enseignement ou de la recherche. Le futur statut du praticien hospitalier devrait, selon lui, mettre fin au système actuel de nomination à vie dans un établissement. Martin Hirsch prône d'actionner des « leviers managériaux » et de raviver le travail d'équipe en autorisant des affectations pour cinq ans renouvelables. De même, la recherche et l'enseignement pourraient faire l'objet de contrats de cinq ans.

Il demande aussi une amélioration de la pension de retraite des hospitalo-universitaires « qui n'accepteront aucune réforme tant qu'ils ont la crainte de partir à la retraite avec moins de la moitié de leur rémunération active ».

Investir dans les compétences paramédicales

Martin Hirsch est bien placé pour savoir que les paramédicaux fuient l'hôpital. En Ile-de-France, il est très difficile de les retenir vu le prix des logements et les temps de transport. Leur rémunération devrait donc comporter trois étages

comme celle des médecins, afin de tenir compte du contexte local et du travail accompli.

Mais l'effort majeur des prochaines années devrait porter sur la formation et la montée en compétences, car il va falloir 500.000 soignants de plus d'ici à 2030 pour répondre aux besoins. Former une aide-soignante au métier d'infirmière coûte 200.000 euros à son établissement de rattachement, pointe Martin Hirsch, qui demande une prise en charge par l'Etat. En contrepartie, les nouveaux diplômés seraient privés d'intérim pendant deux ans.

Les cursus de formation initiale devraient quant à eux évoluer vers des formules d'apprentissage bien rémunérées et des places d'hébergement devront être créées.

Réunifier la gouvernance

Le directeur de l'AP-HP s'attaque aussi à la gouvernance, que le « Ségur de la santé » a convenu de « remédicaliser ». Mais ce n'est pas en élisant des médecins qui vont défendre leurs intérêts et en maintenant trois hiérarchies parallèles qui ont chacune leur agenda (les administratifs, les médecins, les « personnels non médicaux ») qu'on y parviendra, critique-t-il. Il faut au contraire mettre tout ce monde autour d'une table, et au passage « paramédicaliser » la gouvernance.

« La vraie médicalisation de la gouvernance est un système dans lequel des médecins exercent de réelles responsabilités dans les équipes de direction (y compris celle de diriger l'établissement s'ils veulent en assumer les responsabilités) et dans des départements médicaux plus vastes où ils peuvent mener des réorganisations, faire des arbitrages et non pas défendre leur propre service, leurs élèves, leurs lits, leurs propres projets », écrit Martin Hirsch.

Ce manifeste destiné au pouvoir ne manquera pas de générer des débats au niveau national, c'est le but de la manoeuvre. Mais il créera aussi sans doute quelques remous dans la très susceptible maison de Martin Hirsch.

Solveig Godeluck

* * *

Interministériel : l'administration de Matignon poussée à renforcer son leadership – Acteurs Publics

La Rue Cambon vient de publier un référé consacré à l'organisation et aux missions du secrétariat général du gouvernement (SGG). Les magistrats préconisent notamment de "*réaffirmer"* la subsidiarité des réunions interministérielles (RIM), de compléter leurs comptes rendus (les "bleus") ou encore de "*rouvrir"* une réflexion sur la formation d'un "centre de gouvernement" avec de nouvelles missions pour le SGG. Matignon botte en touche dans sa réponse à la Cour.

La coordination du travail interministériel peut encore être améliorée. C'est ce que souligne la Cour des comptes dans un référé publié ce mercredi 4 mai et consacré à l'organisation et aux missions du secrétariat général du gouvernement (SGG), la cheville ouvrière du travail gouvernemental.

Si ses missions centrales sont "*bien exercées",* leur "*mise en œuvre rencontre des difficultés […] de nature à nuire à l'efficacité de l'action publique",* souligne en effet la Rue Cambon dans ce document adressé au Premier ministre Jean Castex, l'autorité auprès de laquelle est placé ce SGG.

Les RIM dans le viseur

Dans le viseur des magistrats notamment : les réunions interministérielles, les fameuses RIM. "*En dépit d'instructions réitérées par circulaires afin qu'une coordination effective entre les services des ministères précède toute RIM arbitrée (par le cabinet du Premier ministre), le nombre de ces réunions demeure très élevé",* explique l'institution. Dans sa réponse au référé de la Cour, Matignon indique que le nombre annuel de RIM a varié entre 862 en 2014 et 1 840 en 2003. Mais l'exécutif se garde bien de livrer les chiffres pour la période postérieure à 2014…

Aussi, la Rue Cambon en profite pour appeler à "*réaffirmer", "de façon plus formelle et plus impérative",* le *"principe de subsidiarité des réunions présidées par un membre du cabinet du Premier ministre par rapport aux échanges directes entre les administrations".* La programmation des RIM "*intervient postérieurement aux*

échanges interministériels permettant d'identifier les points de désaccord", se borne à répondre Jean Castex en précisant qu'un "*dialogue préalable direct doit être réalisé"* [.

Des "bleus" insuffisants ?

Aux yeux de la Cour, la compréhension de la décision et la conservation de la mémoire du travail gouvernemental gagneraient également à être améliorées. Et ce alors qu'elles ont été "*amoindries"* depuis que le contenu des comptes-rendus de ces réunions interministérielles (les "bleus" de Matignon) a été "*fortement réduit"* depuis 2014. Depuis cette date en effet, les "bleus" sont circonscrits notamment à la mention des arbitrages et mentions du cabinet du Premier ministre. Outre ces arbitrages, la Rue Cambon recommande aujourd'hui d'y intégrer également les "*grandes lignes des échanges entre les ministères et des positions de chacun".*

En dépit de la recommandation de la Cour, Matignon n'envisage pas de faire évoluer le contenu des "bleus". Les comptes-rendus des RIM n'ont "*pas pour objet de traduire les positions prises par l'ensemble des ministères",* explique Jean Castex dans sa réponse. Ces positions, précise-t-il, ont "*déjà fait l'objet d'une expression dans les notes accompagnant les convocations de réunion interministérielle".*

Lesdits comptes-rendus font "*apparaître les questions à trancher, les options possibles et rend compte de la manière la plus précise de la décision prise au nom du Premier ministre",* poursuit le chef du gouvernement. Avant de justifier le "*changement de paradigme"* opéré en 2014 : il "*participe de la préservation de la solidarité gouvernementale dans le cadre notamment des travaux réalisés auprès du Conseil d'État et évite les postures de la part des représentants des ministères qui ne peuvent être tentés de ne prendre des positions que pour qu'elles figurent au compte-rendu".*

A quand un "centre de gouvernement" ?

Autre recommandation de taille de la Cour : ouvrir une réflexion sur la formation d'un "*véritable centre de gouvernement"* adossé au SGG sur le modèle du cabinet office britannique. Ou plutôt "*rouvrir"* une réflexion à ce propos… Alors que de nombreux services du Premier ministre ont été regroupés ces dernières années sur le site

parisien de Ségur-Fontenoy, le transfert du SGG dans cet ensemble envisagé iniaitlement a, lui, été abandonné. Cette petite administration (en volume) a maintenu sa proximité géographique avec le cabinet du Premier ministre. Sur le plan stratégique, les magistrats de la Cour estiment que le périmètre du SGG doit être questionné. Cette institution apolitique, fondée en 1935 alors qu'apparaissait la nécessité pour le président du Conseil de disposer de services permanents pour l'assister dans son rôle d'arbitrage entre les ministres, reste méconnu du grand public. Temple du droit et des juristes, elle fonctionne dans le secret.

La France fait aujourd'hui figure d'exception au sein de l'Union européenne et de l'OCDE avec des services du chef du gouvernement "*marqués par leur manque de visibilité"* et le *"caractère coutumier de leurs missions et de leur organisation",* notent les magistrats. *"Au-delà des missions traditionnelles attribuées dès son origine au SGG, d'autres ont connu des rattachements ministériels fluctuants alors qu'elles participent incontestablement à la coordination interministérielle",* explique la Rue Cambon. Aussi, poursuivent les magistrats, la mise en place d'un "centre" de gouvernement "*pourrait permettre d'en assurer la permanence et d'en formaliser l'appartenance aux services de Matignon, ce qui serait de nature à renforcer l'autorité du Premier ministre".* Un serpent de mer qui interroge plus globalement le rôle du chef du gouvernement, l'étendue et la répartition des pouvoirs avec ses ministres dans le cadre de l'architecture gouvernementale, et dans une certaine mesure, avec ceux du Président.

Pas de nouvelles missions en vue pour le SGG

Outre les "*missions historiques"* du SGG (la coordination interministérielle, le suivi de l'activité normative, la qualité du droit), la Cour relève un "*second cercle"* de mission "*qui se sont progressivement éloignées de son cœur d'activité actuel mais dont l'exercice semble naturellement devoir être rattaché au Premier Ministre".* À savoir, par exemple, la réforme de l'État, la fonction publique ou la gestion des cadres dirigeants de l'État. C'est par exemple le SGG qui a incubé la direction du numérique de l'État dans les années 2010. Direction qui a depuis pris son envol avec des logiques de rattachement plus ou moins stables. Il en va de même pour la mission cadres dirigeants de l'État qui quitte fonctionnellement pour s'émanciper dans le

cadre d'une délégation interministérielle à la vocation élargie et sous la double tutelle Premier ministre/ministre. C'est aussi au sein du SGG que la direction générale de l'administration et de la fonction publique a pu affermir son autorité dans les années 70-80 avant de s'émanciper et d'atterrir dans l'escarcelle de ministres, tout en conservant sa vocation interministérielle et, tant bien que mal, son autorité...
Ces missions, souligne la Rue Cambon, "*sont complémentaires des autres missions du SGG"* et "*pourraient lui être rattachées en raison de leur nature interministérielle, encore accentuée par la récente réforme de la haute fonction publique".* L'occasion pour la Cour de faire référence, sans le dire néanmoins, à la nouvelle super-DRH des cadres supérieurs de l'État, la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE) placée auprès du Premier ministre.
"Le rattachement ministériel fluctuant de certaines missions n'incite pas à procéder à leur rattachement systématique aux services du Premier ministre", estime néanmoins Jean Castex en mettant en avant sa "*mission classique"* de "*direction de l'action gouvernement".* Et de mettre en avant les liens *"très étroits"* entre le SGG et les différentes directions (DITP, DINUM, DGAFP, DAE, DB, DIESE) *"quelle que soit la nature des liens, hiérarchiques ou fonctionnels, établis ou pas dans les textes".*

PAR BASTIEN SCORDIA

* * *

Ruptures conventionnelles : vers une évolution du dispositif dans la fonction publique ? – Acteurs Publics

Le caractère expérimental du dispositif "*permet d'identifier les perspectives de son évolution ou de son adaptation", "parmi lesquelles pourrait figurer la question des modalités de calcul de la rémunération de référence des agents",* souligne le gouvernement dans une réponse à une question écrite d'un député. L'exécutif avait été interpellé sur le cas des fonctionnaires en détachement et en disponibilité qui ne peuvent pas être éligibles à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle.

Les modalités de calcul de l'indemnité de rupture conventionnelle des fonctionnaires seraient-elles en passe d'évoluer ? C'est ce que laisse entendre le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques dans une réponse à une question écrite du député LREM Bertrand Sorre. Le parlementaire interrogeait en effet le gouvernement sur le cas des fonctionnaires en détachement (en dehors de la fonction publique) ou en disponibilité qui verraient leur demande de rupture conventionnelle acceptée mais qui ne bénéficieraient pas de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC) correspondante.

“Il semblerait qu'un agent de la fonction publique en détachement ou en disponibilité qui obtiendrait une rupture conventionnelle ne serait pas éligible à cette indemnité car le montant de cette dernière serait en partie calculé sur l'année n-1 alors que ce même fonctionnaire n'aurait pas perçu de salaire de la fonction publique lors de cette même année n-1”, souligne le député de la Manche. Et de demander, dans sa question, *“ce qu'entend faire”* l'exécutif à propos de cette situation.

Les modalités de calcul de cette ISRC, pour rappel, sont fixées dans un décret du 31 décembre 2019 et tiennent effectivement compte de la rémunération brute de référence correspondant à la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle de la date d'effet de la rupture conventionnelle.

Fin de l'expérimentation le 31 décembre 2025

“Aussi, un agent qui n'a perçu aucune rémunération de la part d'un employeur public au cours de l'année civile précédant celle de la rupture, est éligible au dispositif de rupture conventionnelle mais ne pourra pas être indemnisée par l'administration”, confirme le ministère dans sa réponse publiée ce 3 mai. Une exclusion qui concerne donc notamment les fonctionnaires détachés en dehors du secteur public ainsi que ceux en disponibilité.

La problématique soulevée par le député Bertrand Sorre pourrait malgré tout faire bouger les lignes, une fois l'expérimentation de la rupture conventionnelle achevée.

A savoir le 31 décembre 2025 pour les fonctionnaires. Le caractère expérimental du dispositif, souligne en effet le gouvernement, *“permet d'identifier les perspectives de son évolution ou de son adaptation”, “parmi lesquelles pourrait figurer la question des modalités de calcul de la rémunération de référence des agents”.*

PAR BASTIEN SCORDIA

* * *

Pour adhérer à notre syndicat il suffit de télécharger le bulletin d’adhésion *sur notre site, le remplir et le renvoyer accompagné du paiement correspondant.*